

## La construction de l'État moderne .

Olivier Chaline, professeur d'histoire moderne, Sorbonne Université  
PNF lycée Hélène Boucher. Paris. 1er Avril 2019

### Introduction

La construction implique l'idée d'un projet, d'un dessein qui se développe à travers les siècles voulu par des monarques mais aussi par leurs serviteurs.

**L'Histoire d'un État qui se crée en parallèle à la mise en place de l'État-Nation.**

En parallèle, action d'historiographes de la monarchie moderne, des « Grandes Chroniques de la France » des moines de Saint-Denis jusqu'au « Petit Lavisse ».

Le terme de « Genèse » de l'État apparaît dans les années 1970's et renvoie à l'idée de groupes de serviteurs de l'État à l'œuvre, terme complexe à la fois imprécis et impersonnel.

Apparition du terme d'État Royal ( différent d'État moderne ) dans les années 1980's en opposition à Etat féodal.

1987, Leroy-Ladurie « *Histoire générale de la France* », vol.1460-1610.

2004, J-Marie Carbasse et Guillaume Leyle, « *Histoire du droit français. XIIè – XVIIIè* », recueil de textes juridiques.

Historiographie britannique, états-unienne, allemande y voient une réflexion contestataire contre absolutisme. Henscholl « *Le mythe de l'absolutisme* » ( jamais traduit en français ) : **l'absolutisme est un dogme en France mais doit être à nuancer** car qu'en est-il dans les Monts d'Arrée ou dans le massif Central ?

S'agit-il d'un processus linéaire et quasi nécessaire de construction de l'Etat ? Y a-t-il eu inflexion et rupture ? Une autre voie aurait-elle été possible ?

Quelles sont les lignes de force dans le temps long de l'État en France ? La construction s'étend du XIIè au 10 Août 1792, qu'est-ce qui perdure ?

Quelle est l'emprise réelle de l'Etat monarchique sur les populations ? Le poids réel de l'Etat, c'est-à-dire l'impôt, était moins fort chez les français que chez les anglais par exemple.

Etat, étyl : **Status**, ...

Fin XVè, utilisé sans génitif pour le déterminer.

1576, Jean Bodin publie « *Les 6 livres de la République* ». 1589, Giovanni Bottero publie « *De la raison d'Etat* » qui place la question économique au cœur de la théorie d'État.

XVIè, les huguenots s'emparent du vocabulaire, État exalté ou dénoncé de Henri IV à Richelieu puis Louis XIV.

### État : Fermeté et pérennité.

**L'État est d'abord ce qui est stable**, il n'y a pas d'État sans continuité qu'elle soit monarchique ou dynastique. Il n'y a de changement que dans les crises de l'État.

- 1328, Édouard II revendique le trône à la mort de Charles IV, crise de la monarchie, de l'État royal qui débouche sur la Guerre de 100 ans, Azincourt, l'exclusion du Dauphin Charles de la dynastie, la double couronne du Roi d'Angleterre et de France, Jeanne d'Arc et le roi de Bourges...

- 1589, disparition prématurée d'Henri III qui amène Henri de Navarre à hériter et débouche sur le déclenchement d'une guerre civile et d'une guerre contre l'étranger ( l'Espagne ). L'État et la société française sont proches du chaos avec la Ligue, « une même pensée radicale ».

- 1712, disparition de l'ensemble des héritiers de Louis XIV, 1715 : Louis XV et 1729 naissance du Dauphin, risque de guerre civile et étrangère écartées.

- 8 Juillet 1717, édit royal « **La nation peut choisir son roi en cause d'extinction de la dynastie légitime** »

L'État Royal survit aux crises et assure des continuités : exclusion des femmes en 1328 rappelée en

1593 pour éviter que le trône ne revienne à la reine d'Espagne.

### Élaboration d'une continuité.

Les règles s'imposent au monarque, les juristes mettent en avant l'idée que le roi n'est pas propriétaire, qu'il ne dispose ni de la couronne ni du royaume.

**Les lois fondamentales du Royaume** sont un non-dit, le corpus n'a jamais été officiellement écrit mais c'est un ensemble de décisions, de déclarations des États Généraux, du Parlement de Paris (...)  
- Règlement de la question de la dévolution de la Couronne ( hérédité, primogéniture masculine et les descendants pour les femmes, catholicité depuis Saint Louis.

- Indisponibilité de la Couronne : la royauté est une fonction et non un bien personnel, le monarque ne peut ni déshériter sa descendance ni faire entrer en descendance un bâtard.

Pas de vacance de la Couronne : le sacre ne fait pas le roi, le Dauphin est la continuité, mise ne place d'une monarchie perpétuelle.

- Inaliénabilité du domaine de la Couronne ( terres, châteaux, revenus, bijoux...) qui est à disposition du roi pour remplir sa fonction. Ainsi, François Ier ne peut pas céder la Bourgogne à Charles Quint.

- Le roi est engagé par les choix de ses prédécesseurs.

Les agents du roi demeurent, passent d'un roi à l'autre, ils assurent la continuité de la fonction publique.

Abandon de la pratique mérovingienne de l'annulation de la dette du prédécesseur.

- 25 Août 1715 : fête du roi ( Saint Louis )

- Louis XIV : incarnation de la souveraineté, ne dépendre de personne ( ni au dehors, ni en dedans ), rendre des comptes uniquement à Dieu, pleinement maître chez lui, « *Je m'en vais mais l'Etat demeurera à jamais* ».

- Suzeraineté : caractère pyramidale, indirect, unilatérale et non contractuelle.

Le roi donne la loi à tous et il n'existe aucune autre autorité supérieure.

- XIII<sup>e</sup>, Philippe Le Bel : les juristes ont fait du royaume un espace échappant à tout pouvoir autre que celui du roi, ni l'empereur ni le pape, « Le roi de France est empereur en son royaume ».

- **Gallicanisme** : la défense des libertés de l'Église est un droit du roi qui s'affirme dans le discours juridique français.

Le roi est un baptisé, il peut fermer la frontière de son royaume contrairement au pape.

L'Église est en symbiose avec l'État en la personnalité de Richelieu, de Mazarin et de nombreux autres serviteurs du pouvoir issus du clergé, elle est souvent « à côté ».

Aucune Église nouvelle n'est intégrée à l'État.

Affirmation d'indépendance mais équilibre subtil : le roi doit protéger l'Église, il prête serment pendant le sacre mais il est surtout un arbitre par rapport au droit, à l'Église de Rome et à l'Église gallicane.

- **Souveraineté : fermer le territoire du Royaume.**

La conquête des mers, sa matérialité dans le phare de Cordouan sur ordre d'Henri IV, le temps des guerres civiles et étrangères est révolu. Mise en place de La chambre du Roi qui est un programme royal iconographique.

1681, Louis XIV fait la conquête de Strasbourg « *Le pont de Kehl est désormais verrouillé* », le roi est maître en son territoire qu'il a fermé.

Les populations qui s'opposent au roi ne peuvent plus s'appuyer sur des interventions étrangères ( comme les bretons en 1719 ).

Versailles est un bastion de Paris comme le sont Besançon, Metz, Dunkerque...

Développement d'une hantise de l'invasion qui se trouve à la Révolution et sous l'Empire.

### - A l'intérieur du Royaume, quel ressenti pour la population ?

1 seule construction étatique : le français. Mais c'est la langue des élites et du clergé, celle des BMS et des lois.

Centralisation réelle à Paris ( ce n'est pas le cas en Angleterre, aux Pays-Bas ), multiplication des officiers du roi . A partir du XVIII<sup>e</sup> les fonctionnaires font carrière, connaissent de véritables ascensions sociales.

Nécessité de sortir de l'Île-de-France et de Paris, à *la Goubert...* : l'espace résiste, c'est loin d'aller à Bayonne !, la France se dilate durant la mauvaise saison, l'espace et le temps s'allongent.

Seule institution présente partout : l'Église.

L'État n'a pas d'agent pour lever la taille et impose à des personnes de le faire. Développement des Fermes Générales, un intendant et une douzaine de délégués et des subdélégués qui sont des volontaires. Si l'État est vorace financièrement, il est léger.

La société est régit par Le Privilège, « *La Loi particulière* », « *Ce qu'on peut opposer au roi* » : tous en veulent plus ou moins.

### **Exaltation de la Majesté.**

- Permet de châtier l'irrespect, y compris du pape. Figure du Christ ressuscité en train de juger comme sur le tympan de Conques.

Mais c'est ce qui va **multiplier les problèmes en France.**

- Apparition du terme fin XIII<sup>e</sup>, 1559 dans la Paix de Catteau-Cambrésis « *Votre majesté...* » .

Mécontentement car c'est un mot dérangeant car féminin.

- Renvoi à la sacralisation de la personne royale, cela l'élève au dessus de ses sujets. Si cette personne royale est puissante au XVII<sup>e</sup>, elle n'est jamais unanime.

- Plus le roi est porté haut, plus il se sépare du corps solide et devient le corps politique.

Au Moyen-Age, sacralisation de la personne royale par le dais pour le mettre à l'abri des régicides.

- **La Raison d'État** : c'est la foudre qui s'abat sur Conchini, la disgrâce de Fouquet, c'est aussi le secret.

Le roi gouverne avec un ministre principal et quelques conseillers . Cette Raison d'État est incompréhensible au commun des mortels. Elle est parallèle à la disparition des États Généraux après 1615 et de l'Assemblée des Notables après 1626.

- **Le cérémonial de Cour** : mettre le roi à l'abri des solliciteurs, interposer entre le roi et ses sujets, matérialité avec les balustres de la Chambre du roi à Versailles.

### **Louis XIV.**

- Il a eu le plus d'adhésions.

Jeu de la Cour ( argent, places, avantages ), il est essentiel de ne pas être interdit d'accès au roi.

1661, le roi prend en main la plénitude du pouvoir ( Richelieu et Mazarin isolaient le roi ), le charme opère jusqu'en 1690.

Mise en place d'un schéma : le temps de l'état de grâce puis celui de l'adhésion et enfin celui de la déception.

- Il a eu le plus de résistances.

Les Grands ont un devoir de conseil voir même de révolte, « **la monarchie est dégénérée** » selon saint-Simon. Les Hauts magistrats sont au-dessus du roi car la Raison de la Justice s'oppose à la Raison d'État. Multiplication des oppositions religieuses, des tyrannicides...

- La majesté royale s'est trouvée au péril de sa pratique.

Beaucoup de compromis, de patience de la part de Louis XIV, seul le résultat compte. Le roi va s'appuyer sur États provinciaux ( 1/3 reste en place ), va renforcer leurs pouvoirs et les utiliser. Louis XIV a besoin du compromis pour prélever l'impôt.

- Les successeurs de Louis XIV flottent dans des habits trop larges. Sous Louis XV, le personnel est nombreux et décide au nom du roi sans qu'il le sache mais est rendu responsable des difficultés.

L'État est ambitieux mais difficile à maîtriser.

- **Continuité acquise très tôt.**

1789 – 1793 : disparition de l'État Royal mais les principes restent.

Passage de la souveraineté d'un seul (le monarque) à la souveraineté d'un collectif (la Nation).

(*La dernière des armes aux mains du premier des français : l'arme nucléaire*).

« *La majesté du peuple français* », Charles de Gaulle. Interrogation de la position du chef de l'État par rapport à celle des citoyens : portraits des présidents de la Vè République, V.G.E est le symbole du triomphe du Moi, « *Jupiter* » : la majesté effleure les heureux élus du suffrage universel.

Question.

**Édit de Nantes.**

Depuis 1561, guerre civile et religieuse, tout le monde est fatigué, Henri IV est devenu catholique, cas de casuistique entre religion et État. Il s'agit de donner un statut juridique à la minorité huguenote, droit reconnu et assumé, statut à faire accepter à la majorité.

Mise en place d'un régime juridique qui a permis que cela tienne. La guerre coûtait cher à l'État. La moins mauvaise solution, la France était au bord du chaos, compromis entre le roi et le pape.